



\*\*\*\*\*

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

\*\*\*\*\*

Le **jeudi 26 juin 2025**, le Conseil d'Administration s'est réuni à 9h30 sous la présidence de **Monsieur Thomas QUÉRO, Président du Conseil d'Administration.**

### **Etaient présents :**

Elus représentant l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : M. QUÉRO, Président du Conseil d'Administration, Mme BASSANI (*jusqu'à 12h07 – délibération n° 19 incluse*), Mme BENÂTRE, Mme HAKEM (*jusqu'à 11h50 – délibération n°16 incluse*),  
Personnalités qualifiées : Mme BROSSEAU, Mme COUSSINET-NDIAYE, M. PETITEAU, M. SENTENAC,  
Organisations syndicales : Mme GANDON-TOURNEUX (CGT), M. GUILLOU (CFDT)  
Membres représentant les locataires : M. BERTIN (INDECOSA CGT), Mme LE CORRE (CLCV),  
Membres à voix consultative : M. PATAY, Directeur Général, M. GAUTRON, Secrétaire du CSE,

### **Étaient représentés :**

Elus représentant l'EPCI : Mme PIAU (pouvoir à Mme BROSSEAU), M. PRAS (pouvoir à Mme BENÂTRE),  
Personnalités qualifiées : Mme TRICOT (pouvoir à Mme COUSSINET-NDIAYE), Mme DAVID-LECOURT (pouvoir à M. QUÉRO),  
Membre représentant une association d'insertion : M. GENDRON (pouvoir à Mme BASSANI)  
Représentant de la CAF : M. DEPLANQUE (pouvoir à M. QUÉRO),  
Membre désignée par l'UDAF : Mme GUET (pouvoir à Mme BENÂTRE),  
Membre désigné par Action Logement : M. DEPENNE (pouvoir à Mme BROSSEAU),  
Membres représentant les locataires : Mme SALIMY (pouvoir à M. BERTIN),

**Absents excusés** : M. GOURET et M. PORTEAU, représentant du Préfet de Loire-Atlantique

**Démissionnaire** : Mme LEFEVRE

### **Assistaient à la séance :**

M. IANNUZZI, Directeur Général Adjoint Proximité et Clientèle,  
Mme BOIDIN-LAHLOU, Directrice Générale Adjointe Ressources,  
M. GUILBAUD, Directeur des Ressources Juridiques et du Secrétariat Général,  
M. RIVET, Directeur des Ressources Financières,  
M. AGEZ, Commissaire aux Comptes (cabinet Fiducial),  
Mme RALAMBO, Directrice Politiques de l'Habitat (*à partir de 11h55*),  
Mme WASYLYSZYN, Chargée de la Prospective et du Contrôle de Gestion,  
Mme LABYT, Maîtrise qualifiée Juridique et Gouvernance.

Conseil d'Administration

du 26 juin 2025

**Délibération n° 24/25 DGAHP**

***Objet : THOUARE-SUR-LOIRE – ROUTE DE LA BARRE - OPERATION « LE CLOS DES NOISETIERS » – CONSTRUCTION DE 44 LOGEMENTS DONT 32 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET 12 LOGEMENTS EN BAIL REEL SOLIDAIRE (BRS) – ACQUISITION FONCIERE AUPRES DE LA COMMUNE DE THOUARE-SUR-LOIRE – EVOLUTION DU PATRIMOINE***

***Considérant que,***

## **I – Contexte**

Dans le cadre de sa politique de développement patrimonial, Nantes Métropole Habitat se met au service des 24 communes de la Métropole afin de soutenir les objectifs métropolitains de création de logements.

Souhaitant voir se développer une opération de logements locatifs sociaux et d'accession à la propriété route de la Barre, la ville de Thouaré-sur-Loire a retenu Nantes Métropole Habitat pour la réalisation de cette opération.

Nantes Métropole Habitat réalisera ainsi un programme de 44 logements comprenant :

- 12 logements en bail réel solidaire (BRS)
- 32 logements locatifs sociaux (14 PLUS, 7 PLAIR et 11 PLS) dont 10 logements (8 PLUS et 2 PLAIR) pour jeunes de moins de 30 ans.

Cette opération vise le développement de petits collectifs et d'habitats individuels en lisière d'espaces naturels (ruisseau de Guette Loup) dans la continuité d'un secteur pavillonnaire existant.

Parallèlement à la production de ces nouveaux logements, l'objectif est aussi d'assurer la bonne intégration de ce nouvel ensemble immobilier dans un secteur où se côtoient des habitats pavillonnaires diffus, des équipements publics et sportifs ainsi que des espaces naturels.

Aujourd'hui, la Ville de Thouaré-sur-Loire sollicite l'Office et l'OFS Atlantique Accession Solidaire en vue de procéder prochainement à la vente du foncier (soit la parcelle cadastrée AH 98).

## **II – Actions proposées**

NMH et l'OFS Atlantique Accession Solidaire doivent procéder conjointement à l'acquisition de la parcelle AH 98 d'une superficie de 9 421 m<sup>2</sup>.

Pour information le prix d'acquisition global de 706 012,48 euros HT, convenu avec la commune de Thouaré-sur-Loire se répartit comme suit :

- 511 612,48 euros HT à la charge de Nantes Métropole Habitat,
- 194 400 euros HT à la charge de l'OFS Atlantique Accession Solidaire.

Le planning envisagé est le suivant :

- Conseil d'Administration – délibération évolution du patrimoine : 26 juin 2025
- Bureau du Conseil d'Administration – acquisition foncière : 3 juillet 2025
- Signature de l'acte d'acquisition avec la Ville : septembre 2025

## **III – Conclusions**

- . Vu l'article R.421-16 5° du CCH,
- . Vu la délibération n°82/23 du Bureau du Conseil d'Administration en date du 23 novembre 2023 portant engagement de principe de l'opération,
- . Vu la délibération n°05/25 du Bureau du Conseil d'Administration en date du 29 janvier 2025 portant évolution du programme et du prix de revient de l'opération,
- . Vu l'exposé qui précède.

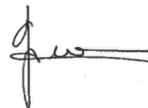
## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AYANT DELIBERE**

### **Approuve,**

- L'évolution du patrimoine de l'Office par l'acquisition conjointe avec l'OFS Atlantique Accession Solidaire de la parcelle cadastrée AH 98 auprès de la Ville de Thouaré-sur-Loire.

***Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes présentes et représentées.***

Le 26 juin 2025,



Le Président du Conseil d'Administration  
**Thomas QUÉRO**

## Plan de situation

